

Colloque « Les régions et la politique de cohésion de l'Union européenne » Rennes, 30 juin - 1^{er} juillet 2014

La politique de cohésion : d'hier à aujourd'hui

Jean-François DREVET, Agrégé de géographie, ancien fonctionnaire à la Commission européenne

La mise en place d'une politique européenne de réduction des disparités régionales, appelée successivement politique régionale, politique structurelle ou politique de cohésion n'était nullement acquise à l'avance et n'est pas garantie pour l'avenir. Au niveau communautaire comme au niveau national, combattre les écarts de développement par une politique ad hoc, discriminatoire par nature, ne va pas de soi.

Au deuxième rang après la politique agricole, cette politique utilise environ un tiers du budget communautaire. Elle résulte d'un long cheminement méthodologique et d'un débat entre les États membres, qui ont reconnu la nécessité d'exercer de cette manière la solidarité communautaire, à condition qu'elle soit efficace et donc limitée dans le temps.

Elle a été construite par étapes :

- 1975-1985: une conception laborieuse;
- 1985-1988: une réforme profonde;
- 1989-1999: la prolifération des interventions;
- 2000-2007: la consolidation d'une politique.

Appliquée avec succès dans les pays méditerranéens, elle doit maintenant contribuer au rattrapage des nouveaux États membres d'Europe centrale. Par ailleurs, elle est observée favorablement par les grands pays émergents (Chine, Brésil, Russie), où le développement économique accentue les tensions sociales et régionales.